

# La Gargouille

N°4 : Hiver 2022

**Énergie à Saint-Macaire : démêlons le vrai du faux !**



## Ensemble on va plus loin, tout seul on va plus vite... dans le mur ?

Saint-Macaire se couvre de son plus beau manteau vert.

C'est en tout cas ce qu'annonce la municipalité dans le dernier Mercadiou et par voie de presse.

Saint-Macaire doit donc verdir, à n'importe quel prix. C'est pour la planète.

Dans la précédente Gargouille, nous vous expliquions comment un petit groupe d'élus avait décidé de partir du groupement d'achat d'énergie mené par le SDEEG (Syndicat Départemental Énergie et Environnement de la Gironde) et se lançait dans la recherche hasardeuse d'un nouveau fournisseur, pour de l'électricité verte.

Saint-Macaire cherchait donc seule un fournisseur d'énergie pour ses bâtiments municipaux et l'éclairage public, et tournait le dos au groupement d'achat historique qui regroupe aujourd'hui 2700 collectivités de toute la Nouvelle-Aquitaine. Dernièrement, nous découvrons dans le Mercadiou que Saint-Macaire aurait obtenu des prix plus intéressants seule que le groupement d'achat du SDEEG.

Doit-on cette bonne nouvelle à la clairvoyance de nos élus, à la qualité du cabinet de conseil qui a accompagné la mairie pour trouver ce fournisseur (pour la modique somme de 5100€), ou à quelques arrangements avec la vérité ?

La Gargouille a mené l'enquête et vous révèle les tenants et aboutissants de cette affaire !

Au sommaire de cette édition, un décryptage des informations qui ont circulé depuis septembre en page 3-4, l'intervention des élus de la minorité (Céline FELLAH, Bernard BARBÉ, Arlette CABBILLAU et Alain FALISSARD) dans le Mercadiou en page 5, et un schéma explicatif sur l'électricité de sa production jusqu'à chez vous en dernière page.

### Enfin, l'association Saint-Macaire en débats vous invite à une réunion publique le mercredi 21 décembre à partir de 19h à la salle des fêtes de Saint-Macaire :

Au cours de cette réunion, nous aborderons l'historique de cette décision de faire cavalier seul pour l'achat d'énergie dans un contexte aussi chaotique, puis nous enchaînerons avec des explications sur la réalité du coût du nouveau contrat d'énergie, chiffres à l'appui.

Nous échangerons ensuite pendant les questions du public et nous conclurons par un verre de l'amitié.



*Une électricité pas si verte que ça ?*

---

### Notre association :

*Saint-Macaire en débats* est né de la volonté de citoyens macariens de s'investir dans la vie politique locale.

*Saint-Macaire en débats* est ouvert à tous les Macariens concernés par le devenir de leur commune et entend favoriser par son action, l'information de tous sur la vie municipale. >>> Pour nous rejoindre : [contact@saintmacaire-en-debats.fr](mailto:contact@saintmacaire-en-debats.fr)

Directeur de publication : Rabah BOUSSELAT

**Saint-Macaire en débats association déclarée (RNA : W333007084) - Siège social : mairie de Saint-Macaire**

Collectif responsable : Rabah BOUSSELAT (secrétaire), Blandine BOURLET (trésorière), Jean-Marie BILLA, Hélène BOVÉ, Zora BROZOVA, Françoise LIGOU, Sylvie FALISSARD, Jérôme JUGE, Robert PARATGE

Le comparatif ci-dessous analyse la consommation d'énergies des bâtiments municipaux et de l'éclairage public pour la commune de Saint-Macaire (sur la base des factures 2021) :  
les consommations des particuliers et des activités ne sont pas concernées.

## Les dix croyances de la majorité , d'après sa profession de foi pour les municipales et la dernière édition du « Mercadiou ».

Le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie et d'Environnement de la Gironde) serait une institution étrangère aux intérêts de la Commune. Les deux élus délégués n'ont d'ailleurs assisté qu'à un seul conseil syndical le 28 juillet 2020.

Le retrait du groupement d'achat énergies conduit par le SDEEG se justifierait par la recherche d'une « énergie électrique verte », présentée par le syndicat comme 70% plus chère que l'« énergie grise ».

De plus, l'engagement pris aux municipales privilégierait les petits producteurs d'électricité qui ne pourraient souscrire une offre au « méga-marché » conduit par le SDEEG.

Pour signer le marché correspondant, la majorité jugeait qu'une simple autorisation de signature, délivrée à l'intention du maire par le Conseil Municipal, était suffisante.

La volonté de soutenir les énergies renouvelables se traduirait par la recherche d'un marché « 100% électricité verte », ce que le SDEEG prenait en compte à un prix plus élevé de 70%.

Le coefficient d'augmentation de la facture énergies de la Commune, indiqué dans le « Mercadiou », se limiterait à 3.3, alors que le directeur du SDEEG annoncerait par voie de presse une augmentation de 3.5 pour les communes adhérentes au groupement d'achat.

Pour 2023, coût de la consommation gaz des bâtiments communaux, obtenu par Saint-Macaire auprès d'EDF :

**109 626 € TTC**

( l'énergie verte gaz n'existe pas)

## Les dix erreurs relevées par la minorité, d'après le marché énergie signé par la Commune et la consultation des services du SDEEG.

Le SDEEG, créé en 1937, regroupe les 535 Communes du Département pour gérer leurs réseaux électriques basse tension, leurs rapports avec ENEDIS et bien d'autres missions. « Le SDEEG, c'est nous », comme peuvent l'être les syndicats intercommunaux tel le SICTOM.

Le SDEEG a été mandaté par les 2700 Collectivités de la Nouvelle Aquitaine (communes, intercommunalités, hôpitaux, etc.) pour participer à l'appel d'offres énergies européen, obligatoire depuis 2004. Saint-Macaire est la seule commune à s'en être retirée.

L'appel d'offres macarien n'a suscité qu'une seule offre, celle d'EDF, le plus gros producteur français, attributaire du marché du SDEEG, à des tarifs forcément inférieurs à ceux proposés pour Saint-Macaire seule.

L'appel d'offres macarien a été publié à la suite d'une procédure d'emblée non conforme au Code de la Commande Publique et les infractions à la procédure d'attribution d'un marché sur appel d'offres se sont multipliées par la suite, au risque que la démarche soit « retoquée » par la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité.

Il n'existe qu'un seul réseau d'alimentation électrique, celui de l'énergie grise, aux 2/3 d'origine nucléaire. Dans le cas d'une électricité verte, le fournisseur s'engage à compenser le volume d'électricité grise vendu à la Commune par la production d'une quantité équivalente d'énergie renouvelable. Cette énergie renouvelable sera fondue dans l'électricité grise distribuée par le réseau. (elle en compte moins de 10%)

En réalité, dans cet article de « Sud-Ouest », le directeur conclut que, grâce aux tarifs obtenus par le SDEEG, les Communes adhérentes bénéficieront d'un prix inférieur aux cours du marché de l'ordre de moins 10% pour l'électricité et de moins 20% pour le gaz.

Coût comparé par application des tarifs obtenus par le SDEEG auprès d'EDF :

**53 531 € TTC**

Soit une économie de 56 095 € TTC et - 51%  
(facture divisée par 2)

## Les dix croyances de la majorité, d'après sa profession de foi pour les municipales et la dernière édition du « Mercadiou ».

Pour 2023, coût de la consommation électricité des bâtiments communaux et de l'éclairage public, obtenu par Saint-Macaire auprès d'EDF :

**171 724 € TTC**

Coût « électricité verte » compensatoire obtenue par Saint-Macaire auprès d'EDF en 2023 :

**171 724 € TTC**

(la mention d' « électricité verte » n'apparaît pas clairement dans le marché signé par la Commune).

La facture gaz + électricité de 2023 à 2026 inclus atteindra pour Saint-Macaire la somme de 844 046 € TTC.  
( la TVA incluse, soit 20% , n'est pas récupérable).

### Conclusion :

La commune de Saint-Macaire a souscrit un marché avec EDF à prix ferme et définitif, au moment où le cours des énergies était au plus haut.

Le SDEEG a pris la précaution de conclure un marché avec EDF à prix adaptables à la conjoncture économique.

Or, à ce jour (fin novembre), le coût du gaz a baissé de 22% et celui de l'électricité de 10 à 15%.

**Par conséquent, l'économie qu'aurait pu réaliser notre commune en passant par le SDEEG, c'est-à-dire 405 898 € sur trois ans, est susceptible d'atteindre 700 000 € (d'après les prévisions des spécialistes), puisqu'elle ne pourra bénéficier des baisses du cours des énergies.**

### Commentaires :

1. Aujourd'hui, il est impossible sur le plan légal pour le SDEEG de réintégrer la Commune de Saint-Macaire dans le marché énergies qu'il a signé avec EDF.
2. La majorité municipale a refusé de tenter la démarche, considérant qu'elle a obtenu auprès d'EDF de meilleures conditions que le SDEEG.
3. La seule voie pour devenir une « commune vertueuse » consiste à produire localement sa propre énergie renouvelable (installation de panneaux photovoltaïques par exemple) et à investir dans l'isolation thermique des bâtiments municipaux.
4. L'économie qu'aurait permis de réaliser notre commune en s'incluant dans le marché du SDEEG équivaut à l'installation de quarante logements en autoproduction d'énergies .
5. Il est impératif que pour le prochain appel d'offres 2026, la Commune regagne les rangs du SDEEG .

### Lexique :

1. Marché public : contrat conclu à titre onéreux entre un acheteur public (dans ce cas, la commune) et un opérateur économique (dans ce cas EDF) pour répondre aux besoins de l'acheteur (dans ce cas fournitures d'énergies)
2. Appel d'offres fournitures : procédure obligatoire au-delà de 140 000 € HT, réglementée par le Code de la Commande Publique, permettant à l'acheteur (la commune) de choisir l'offre économique la plus avantageuse (seule offre : EDF) sur la base de critères objectifs portés à la connaissance des candidats dans la publicité du marché public.

## Les dix erreurs relevées par la minorité, d'après le marché énergie signé par la Commune et la consultation des services du SDEEG.

Coût comparé par application des tarifs 2023 obtenu par le SDEEG :

**92 518 € TTC**

Soit une économie de 79 205 € TTC et - 46%

Coût comparé par application du tarif « électricité verte compensatoire » obtenu par le SDEEG auprès d'EDF (+66% par rapport à l'énergie grise)

**153 176 € TTC**

Soit une économie de 18 176 € TTC et -10.8%

Sur trois ans, par application des tarifs obtenus par le SDEEG, la facture énergies de la Commune se serait limitée à la somme de

**438 148 € TTC**

soit une économie de 405 898 € TTC et - 48% et

**621 237 € TTC**

en version « énergie verte compensatoire », soit une économie de 222 809 € TTC et - 26,4%

## Intervention des élus dans le Mercadiou d'octobre :

*Perdu à la 40ème des 56 pages du dernier Mercadiou, le texte de l'intervention de nos quatre élus, Bernard BARBE, Arlette CABBILLAU, Alain FALISSARD, Céline FELLAH n'a sûrement pas atteint tous les lecteurs Macariens. C'est pourquoi la Gargouille publie ce texte très juste qui résume bien l'affaire de l'énergie sur les deux dernières années :*

Depuis environ 2 ans nous sommes nombreux à savoir que les augmentations à venir sur l'énergie vont être très importantes tant pour les particuliers, que pour les entreprises et les collectivités locales. À Saint-Macaire, moins nombreux sont ceux qui savent que l'augmentation va être plus importante qu'ailleurs, du moins pour l'énergie publique (école, mairie,...). En effet, la commune s'est lancée en toute précipitation dans une démarche de changement de fournisseur d'énergie.

Cette démarche fut imposée par une poignée d'élus qui avait décidé « pour le bien de la commune » dans une démarche écologique, de tourner le dos au groupement d'achat d'énergie historique de la commune, par l'intermédiaire du SDEEG (Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde- plus de 530 collectivités en Gironde et 2700 à l'échelle régionale), pour « travailler avec un petit fournisseur local fournissant de l'énergie verte et si possible à haute valeur environnementale », avec l'assurance de prix aussi intéressants. Nautila Guindeuil a été mandatée, sur proposition du Maire, pour prendre en charge ce dossier.

Si l'on exclue les nombreuses irrégularités de la procédure, qui pourraient être tout à fait annulées sur simple saisie du contrôle de légalité, ainsi que l'absence avérée de la personne mandatée pour ce projet, on s'aperçoit vite à l'issue de la commission d'appels d'offre qu'il n'y a pas les petits fournisseurs tant espérés. Nous pouvons néanmoins nous réjouir dans ce contexte tendu et particulier qu'une seule offre ait été proposée : le fournisseur historique, EDF. C'est donc en 20 minutes que le conseil municipal « exceptionnel », et non la commission d'appels d'offre, a dû se décider sur l'opportunité de répondre à cette offre dite « verte » : une offre multipliant par 4 à 5 le budget des dépenses d'énergie de la commune, pendant que les autres collectivités adhérentes au groupement d'achat ont vu une augmentation multipliant par 2 fois ces mêmes dépenses en moyenne.

Avec la volonté de vouloir sortir de cette crise par le haut, Céline Fellah proposait le 10 septembre, une rencontre de notre groupe avec quatre élus de la majorité. Voici son message:

« Bonjour,

Au nom du groupe, nous souhaitons provoquer une rencontre ce mercredi (14/09/2022), dans un climat apaisé afin de discuter des offres EDF et vous proposer d'éventuelles solutions, notamment avec le SDEEG avec qui nous sommes en relation depuis quelques jours. Sans certitude aucune évidemment. Nous pensons qu'il en va de l'intérêt de Saint-Macaire aujourd'hui sans polémiquer sur sa situation mais de travailler en cohésion, et d'utiliser tous les recours possibles. [...]

Vous pouvez bien évidemment appeler l'un d'entre nous si vous le souhaitez.

Dans l'attente de votre retour.

Céline Fellah »

Si deux des élus de la majorité, et non des moindres, ont répondu positivement à l'initiative, le lendemain soir, Cédric Gerbeau refusait cette proposition de rencontre, sans considérer du tout qu'il y ait le moindre problème, et avec un florilège d'arguments positifs:

- « C'est un contrat d'énergie verte 100% européenne. »

- « Le coût des contrats d'énergie grise ont été multipliés par 5 ou par 10 d'après New Energy. »

- « Nous devons aller plus loin et mettre en place rapidement un plan ambitieux à la hauteur de nos capacités d'investissement pour réduire nos consommations. »

- « Le temps n'est pas à regarder derrière nous ... mais bien à se préparer à affronter l'avenir. »

Nous sommes tout à fait dubitatifs : l'énergie verte proposée par EDF n'est rien de plus qu'une énergie « kakie » payée au prix fort. Malgré la facture de 5 100 € versée à la maîtrise d'œuvre « New Energy », aucun document factuel nous a permis de vérifier et comparer les chiffres avancés. Les économies d'énergies passent par des investissements. Or, l'investissement et le plan ambitieux évoqué par Cédric GERBEAU nécessitent des crédits budgétaires et, le temps sera plus à l'économie et aux coupes drastiques sur nos dépenses de fonctionnement selon nous.

Qui ne fait pas d'erreur ! Nous en faisons tous. Dans l'intérêt de Saint-Macaire, il aurait peut-être été cependant honnête de le reconnaître et permettre ainsi à tout le monde de pouvoir travailler ensemble malgré nos divergences. Enfin nous regrettons qu'en refusant de nous recevoir, monsieur le Maire ne tient pas compte de la voix des 42 % des électeurs qui se sont exprimés en notre faveur.

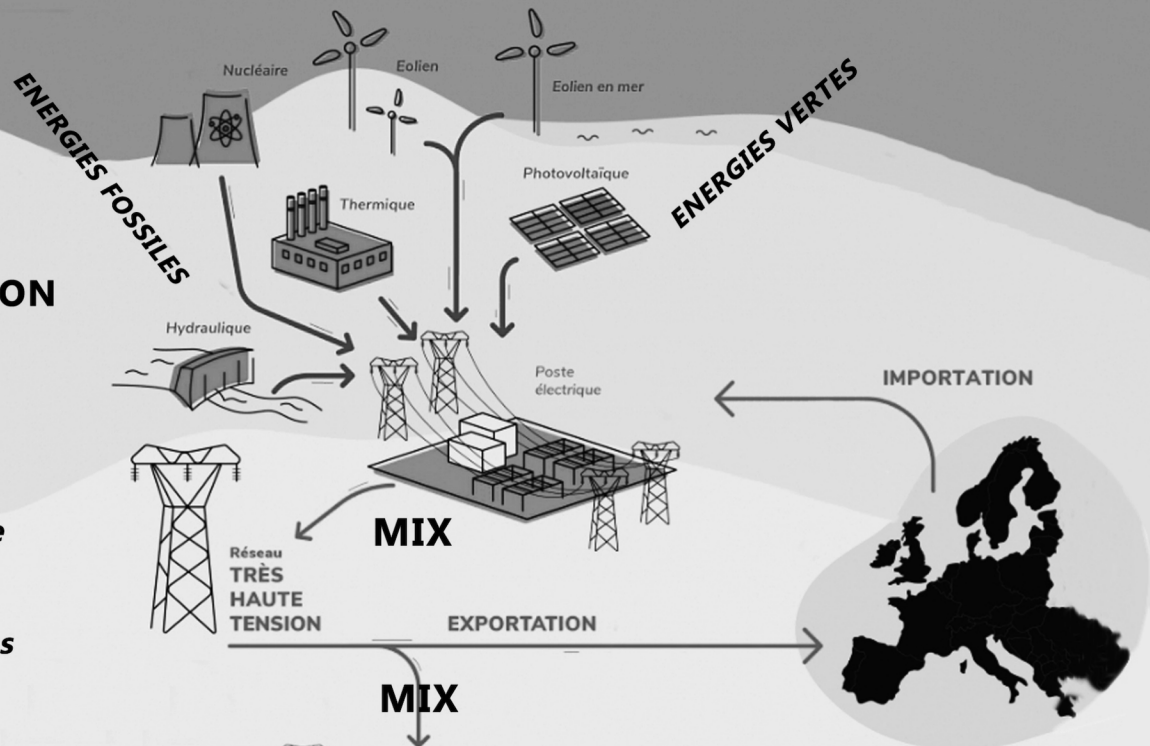
Depuis plus d'un an et demi nous exhortons la majorité de ne pas quitter le groupement d'achat d'énergie (SDEEG), mais force est de constater que c'est peine perdue, à notre grand désarroi. Nous en finirons par le fait de dire que l'on ne peut que déplorer que le choix de quelques-uns soit imposé par dogmatisme à l'ensemble de la commune, avec des conséquences qui impacteront tous les habitants.

Bernard BARBE, Arlette CABBILLAU, Alain FALISSARD, Céline FELLAH

# ELECTRICITE : DE LA PRODUCTION A LA CONSOMMATION

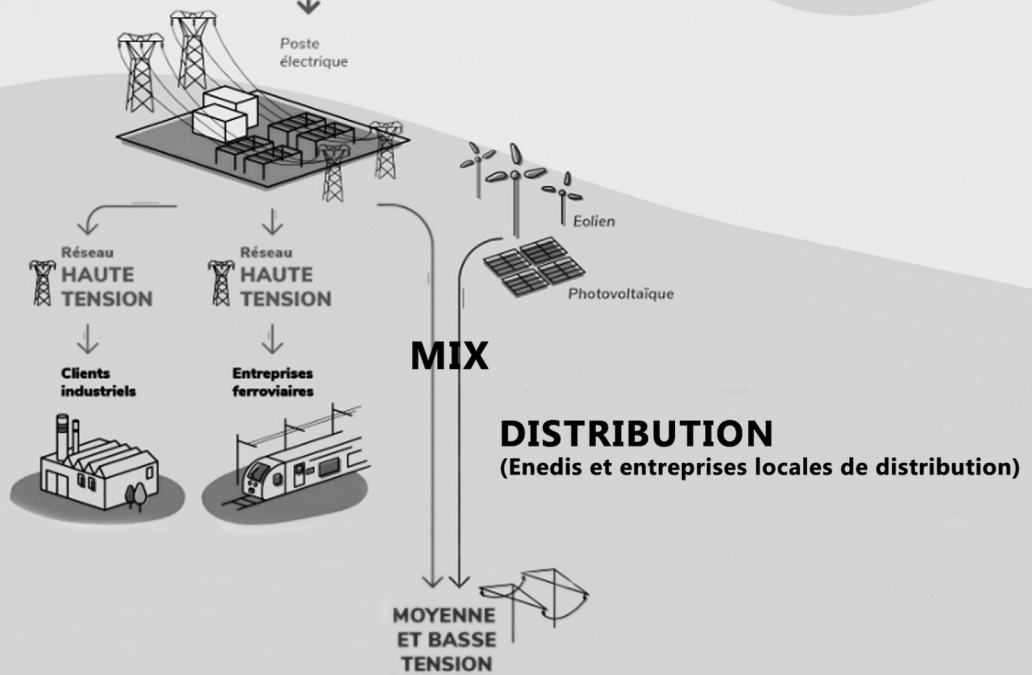
## PRODUCTION

*L'électricité, verte ou grise, transite par le même réseau, avec pertes et sans distinction...*



## TRANSPORT (RTE)

*La seule véritable énergie vertueuse est l'énergie verte auto-produite... venant juste après l'énergie «économisée»*



## AUTO-PRODUCTION :

## CONSOMMATION

*collectivités  
PME / PMI  
particuliers*

**ENERGIE 100% VERTE & LOCALE**

**autoconsommation collective**

**autoconsommation individuelle**

